

délibérations

L'an deux mille vingt deux, le vingt janvier à 18 heures 00, les membres de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la Vice-Présidence de Dominique PRADELLE

Date de convocation : 11 janvier 2022

PRÉSENTS :

Mesdames PRADELLE Dominique, LOUIS Yolande, LECOMTE Anne-Marie, BUSO Anne-Marie, REGNER Marie-France, PHILIT Monique, ARNOUILH Catherine, LECOMTE Isabelle, RENAUDIE Marie-Ange,
Monsieur BOILEAU Claude,

EXCUSÉS : Madame PENISSON Pascale
Messieurs REIX Jacques, OYSEL Nicolas,

Secrétaire de séance : Claude BOILEAU

oooooooo

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. Le registre est signé par chacun des membres présents.

20-01-2022:01 PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2022

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités.

Dans le cas où le budget du CCAS n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du CCAS peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2021 est de **465 931€** (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Conformément aux textes

applicables, il est proposé à la commission du CCAS de faire application de cet article à hauteur de **116 482 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- article 2181 Installations générales, agencements et aménagement divers :	1 250 €
- article 2188 Autres immobilisations corporelles :	1 250 €
- article 2313-952 Travaux isolation RA :	100 000 €
-article2313-953 Travaux divers RA	13 982 €

Le CCAS après en avoir délibéré, accepte les propositions de Madame la Vice-Présidente dans les conditions exposées ci-dessus.

20-01-2022-02 : SECOURS FINANCIER : RXXXXX Corinne

Madame la Vice-Présidente expose à la Commission Administrative la demande de l'assistante sociale pour une aide financière pour régler des heures d'accompagnement de l'auxiliaire de vie à la hauteur de 230 euros.

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité
Approuvent la proposition

20-01-2022-03 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE :

Madame la Vice-Présidente informe la commission administrative d'une intervention urgente que l'Association de Soutien et d'Entraide a effectuées auprès d'une administrée en difficulté. Pour que l'association ne soit pas seule à supporter cet effort financier, Madame la Vice-Présidente propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de **124 euros**.

Les membres de la Commission Administrative,
Après en avoir délibéré,
Acceptent la proposition

Questions diverses :

1. le planning envoyé par Monsieur LAMBERT a été présenté. Le début des travaux est prévu pour le 20 mars et s'échelonne sur 5 à 6 semaines suivant la réception des commandes de matériel.

Le calendrier prévisionnel concernant la pose des huisseries, volets, électricité est le suivant : (toutefois il est possible de modifier l'ordre d'intervention par semaine)

SEMAINE 12 / LOGEMENTS 1.2.3 ET 4.

SEMAINE 13 / LOGEMENTS 5.6.7 ET 8.

SEMAINE 14 / LOGEMENTS 9.10.11 ET 12.

SEMAINE 15 / LOGEMENTS 13.14.15 ET 16.

SEMAINE 16 / LOGEMENTS 17 ET 18, logement gardienne et logement salle commune.

La soufflerie de l'isolation devrait se faire au fur et à mesure de l'avancement des premiers artisans, cela devrait être avec une semaine de décalage tous les 4 logements.

2. Le CIAS de Pineuilh rencontre de réel problème d'effectif et par conséquent, le service d'aide à domicile ne prend plus de nouveaux administrés et ne peut répondre à une augmentation de prise en charge d'heures pour les administrés bénéficiant d'aide actuellement.

Le CIAS de Montaigne et Gurson ne peut non plus répondre à de nouveaux administrés sur Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt.

Par conséquent les nouvelles demandes sont dirigées vers A VIEDOM qui est de son côté est débordé et répond difficilement.

Nathalie CHARLOT va se mettre en contact avec AI SERVICE pour voir les possibilités éventuelles de leur côté.

Un couple de nouveaux administrés, Madame et Monsieur PXXXXXX se sont trouvés face à ce problème et se sont adressés au CCAS. Il a été possible de leur trouver une employée indépendante par paiement CESU, mais la mise en place d'un compte CESU a nécessité l'intervention à domicile de la secrétaire du CCAS.

Un autre cas se présente, Madame MXXXXXX, personne hémiplégique, le CCAS valide l'intervention à domicile de nouveau, de la secrétaire du CCAS pour la mise en place du compte CESU.

Nathalie CHARLOT a prochainement une réunion d'information avec France Services qui accompagne l'utilisateur dans l'utilisation des équipements numériques mis à disposition (ordinateur, scanner, imprimé) et pour la création d'un compte de messagerie.

Elle s'informerait si le service de « France Services » peut être fait à domicile pour la mise en place d'un compte CESU en ligne, car en effet dans les 2 cas, ces personnes ne pouvaient pas se déplacer.

Pandémie : Monique PHILIT demande des informations sur d'éventuels problèmes rencontrés en cette période de pandémie :

- Au niveau de la résidence du Bois Doré tout est mis en œuvre pour assurer un maximum de précaution (vaccin, port du masque, visite d'association extérieure suspendue, animation en petit groupe de résidents masqués pour éviter l'isolement complet)
- Au niveau communal rien de particulier à signaler

Madame PRADELLE Dominique présente la situation de Madame CXXXXXX et souligne son besoin de lien social auprès de l'association de soutien et d'entraide. Monique PHILIT explique que l'association n'intervient pas dans ce cadre-là.

Jacques REIX	<u>Absent</u>	Dominique PRADELLE	
Claude BOILEAU		Yolande LOUIS	
Pascale PÉNISSON	<u>Absente</u>	Nicolas OYSEL	<u>Absent</u>
Isabelle LECOMTE		Catherine ARNOUILH (UDAF)	
Monique PHILIT		Anne-Marie BUSO	
Marie-Ange RENAUDIE		Marie-France REGNER	
		Anne-Marie LECOMTE	

